

Gouvernement du Québec

Décret 427-2001, 11 avril 2001

CONCERNANT la nomination de quatre membres du conseil d'administration de la Société des établissements de plein air du Québec

ATTENDU QUE la Société des établissements de plein air du Québec a été constituée par l'article 1 de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., c. S-13.01);

ATTENDU QUE l'article 4 de cette loi, modifié par l'article 151 du chapitre 36 des lois de 1999, prévoit que les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration composé de neuf membres dont notamment huit membres nommés par le gouvernement pour une période d'au plus trois ans;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 8 de cette loi prévoit que chacun des membres du conseil d'administration demeure en fonction malgré l'expiration de son mandat, jusqu'à ce qu'il ait été remplacé ou nommé de nouveau;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 8 de cette loi prévoit qu'une vacance survenue avant l'expiration d'un mandat est comblée de la manière et pour la durée mentionnées à l'article 4;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Pierre Clermont a été nommé membre du conseil d'administration de la Société des établissements de plein air du Québec par le décret numéro 1622-96 du 18 décembre 1996, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE madame Hélène Parent a été nommée membre du conseil d'administration de la Société des établissements de plein air du Québec par le décret numéro 1622-96 du 18 décembre 1996, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE madame Annie Lapointe a été nommée membre du conseil d'administration de la Société des établissements de plein air du Québec par le décret numéro 1331-98 du 14 octobre 1998, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir un poste vacant au conseil d'administration de la Société des établissements de plein air du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec :

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Société des établissements de plein air du Québec pour un mandat de trois ans à compter des présentes

— monsieur Jean-Pierre Clermont, directeur général du cégep de Matane, pour un deuxième mandat;

— monsieur Luc Houde, directeur général de la Coopérative forestière Laterrière, en remplacement de madame Hélène Parent;

— madame Nicole Schmitt, ex-directrice-infirmière à l'Hôtel-Dieu de Roberval, en remplacement de madame Annie Lapointe;

— monsieur Bertrand Berger, ex-président du Syndicat des travailleurs de l'enseignement de l'Est du Québec;

QUE les personnes nommées membres du conseil d'administration de la Société des établissements de plein air du Québec en vertu du présent décret soient remboursées pour les frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 compte tenu des modifications qui y ont ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

35993

Gouvernement du Québec

Décret 428-2001, 11 avril 2001

CONCERNANT l'octroi d'une aide financière par Investissement-Québec à Assurance Vie Desjardins-Laurentienne et ses partenaires financiers

ATTENDU QUE le gouvernement a annoncé la création à Montréal de la Cité du commerce électronique dans le but de renforcer le positionnement de Montréal comme pôle majeur de l'économie du savoir;